



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05346
Numéro SIREN : 524 724 416
Nom ou dénomination : AB GROUP HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2017 sous le numéro de dépôt 1163

Direction Générale des Finances Publiques

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2015

Timbre à date du service

Exercice imposable01/01/2014

Fin de l'exercice31/12/2014

X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SARL AB GROUP HOLDING

Adresse du siège social :

SIRET

52472441600010

Adresse du principal établissement:

42 avenue de Verdun

93230 ROMAINVILLE

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercéesActivités des sociétés holding

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33,1/3 %

30 627

Bénéfice imposable à 15 %

38 120

Déficit

0

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 septies

Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032–NOT" ou "2033–NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

SARL EFFIGEST SEINE ET MARNE
1 rue Georges Charpak
77564 LIEUSAIN CEDEX
Tel : 0175066025

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA

Tel :

Nom et adresse du conseil :

Tel :

Identité du déclarant :

Date : 27/06/2015 Lieu : ROMAINVILLE

Qualité et nom du signataire: GERANT MONSIEUR AFONSO Christophe

Signature :

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065		N° 2065 bis-SD 2015				
PARTIE I - DISTRIBUÉS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DIVERSES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a				
		Payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)				
Montant des distributions				(e)				
autres que celles visées en (a),				(f)				
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)				
				(h)				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)				
PARTIE II - SOMMES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
		2	3	4	5	6	7	8
BION William 44, rue Parmentier 94100 Saint Maur des Fossés ASSOCIE GERANT		36 500	2014	78 500				
AFONSO Christophe 6, avenue Sébastopol 94100 Saint-Maur-Des-Fosses ASSOCIE		36 500	2014	78 500				
PARTIE III - VOITURES DE TOURISME (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation					
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)			
PARTIE IV - DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
PARTIE V - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
RÉMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
			MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice					
			MVLT restant à reporter					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB GROUP HOLDING

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 42 avenue de Verdun 93230 ROMAINVILLE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 52472441600010

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2014

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	37 664	18 168
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		813 986
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)		BJ	BK	37 664	832 154
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens			BN	BO		
En cours de production de services			BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR	BS		
Marchandises			BT	BU		
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	BW		
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		1 039 506
		Autres créances (3)	BZ	CA		1 844 490
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG		510 486
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		14 279
	TOTAL (III)	CJ	CK		3 408 762	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 278 581	IA	37 664	4 240 917
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AB GROUP HOLDING		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 730 000.....)			DA	730 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	73 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	290 711	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	7 708	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 101 420	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	129 093	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	2 098 687	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	105 614	
	Dettes fiscales et sociales			DY	795 265	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	7 392	
	Autres dettes			EA	3 443	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	3 139 497		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 240 917		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 131 998
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	117 772

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SARL AB GROUP HOLDING						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	979 095	FH		FI	979 095	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	979 095	FK		FL	979 095	
	Production stockée*							FM	
	Production immobilisée*							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	1 633
	Autres produits (1) (11)							FQ	15 066
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	995 795
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS	
	Variation de stock (marchandises)*							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	309 191
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	19 958
	Salaires et traitements*							FY	354 169
	Charges sociales (10)							FZ	119 533
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*					GA	14 373
			- dotations aux provisions*					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	
	Autres charges (12)							GE	3 733
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	820 959
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	174 836	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	1 060 921
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
			Total des produits financiers (V)					GP	1 060 921
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	1 224 682
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
			Total des charges financières (VI)					GU	1 224 682
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	163 760)	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	11 075	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AB GROUP HOLDING		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	62 050		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	62 050		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	49 490		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	49 490		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	12 559		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	15 927		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 118 767		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 111 059		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	7 708		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			AI	1 633	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	45 356	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	45 356
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	Pénalités, amendes fiscales et pénales				6 511		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				42 979			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion						62 050	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AB GROUP HOLDING</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY	80 800	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 575	LC		LD	1 457		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	84 375	LO		LP	1 457	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	812 188	8V		8W	1 800
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV			
TOTAL IV					IQ	812 188	LR		LS	1 800		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							8G	896 563	ØH		ØJ	3 257
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV	30 000	MP		MQ	50 800	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	5 032	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
TOTAL III			IY	30 000	NG		NH	55 832	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IØ	2	ØX		ØY	813 986	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV			I3	2	NJ		NK	813 986	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	30 002	ØK		ØL	869 818	ØM		

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2014

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AB GROUP HOLDING Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AB GROUP HOLDING</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CY		EL		EM		EN				
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II		PE		PF		PG		PH				
Terrains					PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre				PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions				PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers				QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport		23 111		QH		QI	13 121	QJ		QK	36 232			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		178		QL		QM	1 252	QN		QO	1 431			
	Emballages récupérables et divers				QP		QR		QS		QT				
TOTAL III			23 290		QU		QV	14 373	QW		QX	37 664			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			23 290		ØN		ØP	14 373	ØQ		ØR	37 664			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations										SP			SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AB GROUP HOLDING</u>						Néant ☒ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE		UF				
	– financières		UG		UH				
	– exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB GROUP HOLDING										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	1 039 506	1 039 506					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	10 200	10 200					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	7 105	7 105					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	44 376	44 376					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	4 543	4 543					
	Groupe et associés (2)			VC	1 507 115	1 507 115					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	271 150	271 150					
	Charges constatées d'avance			VS	14 279	14 279					
	TOTAUX			VT	2 898 276	VU 2 898 276	VV				
	RENVOS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
– Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	117 772	117 772						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	11 321	3 822	7 499					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	105 614	105 614						
Personnel et comptes rattachés			8C	43 008	43 008						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	318 876	318 876						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	420 443	420 443						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 937	12 937						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	7 392	7 392						
Groupe et associés (2)			VI	2 098 687	2 098 687						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 443	3 443						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L								
TOTAUX			VY	3 139 497	VZ 3 131 998	7 499					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	338 352			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	3 642	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB GROUP HOLDING										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2014			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	7 708		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible*		à réintégrer :		WB				
			de son conjoint								WC				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				XE	6 000			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 000							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW	6 511			
	Amendes et pénalités		WJ	6 511	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	15 927			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	1 096 374	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7	1 096 374			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN				
											WN				
											WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				WQ	1 212 429			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								
TOTAL I										WR	2 344 949				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	1 210 740				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV				
											WH				
											WP				
											WW				
											XB				
											I6				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*															
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA					
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY				
	Majoration d'amortissement*										XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF				
		Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC						
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé										Créance déagée par le report en arrière du déficit	ZI		XG	1 065 462	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	2 276 202		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	68 747	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	68 747	XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB GROUP HOLDING			Néant ☐ *			
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4			
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5			
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6			
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ			
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK			
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	8 913		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *						
			8X		8Y	
			8Z		9A	
			9B		9C	
Provisions pour dépréciation *						
			9D		9E	
			9F		9G	
			9H		9J	
Charges à payer						
			9K		9L	
			9M		9N	
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)			xu	☐
---	--	--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AB GROUP HOLDING</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	180 329	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	110 382		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	290 711		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	290 711				
					TOTAL II	ZH	290 711				
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice						XV					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	12 360		YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	21 560					
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XQ	86 061					
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	94 115					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	107 454					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	309 191					
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	2 153					
IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			9Z	17 805					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	19 958					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY	158 135					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	15 459					
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *				ØB	182 581					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :			handicapés) :		YP	7				
	Effectif affecté à l'activité artisanale					RL					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK						
				Plus-values à 19%	JM						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN						
				Plus-values à 19%	JP						
						JL					
						JC					
					JO						
					JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB GROUP HOLDING						Néant ☒ *
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩		Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩					
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB GROUP HOLDING

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2 .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) 1 *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) 1 *.

Néant

X

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1	Moins-values à 16 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % 3	Solde des moins-values à 16 % 4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter col 7= 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % 2	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) 3	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) 4	À 15 % Ou À 16,5 % (1) 5		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :SARL AB GROUP HOLDING					Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB GROUP HOLDING		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2014		et clos le : 31/12/2014	
Durée en nombre de mois		12	
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		OA	
Production vendue – Biens		OB	
Production vendue – Services		OC	979 095
Production stockée		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial		OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	15 066
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	1 633
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 1		OM	995 795
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON	
Variation de stocks (marchandises)		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR	227 861
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	30 000
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	3 733
Abandons de créances à caractère commercial		OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
TOTAL 2		OJ	261 595
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 734 200
IV Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)		SA	734 200
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	980 729
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 4
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 1 4
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2015

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2014

N° SIRET

5 2 4 7 2 4 4 1 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AB GROUP HOLDING

ADRESSE (voie)

42 avenue de Verdun

CODE POSTAL

93230

VILLE

ROMAINVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

73 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

AFONSO

Prénom(s) Christophe

Nom marital

% de détention 50.00

Nb de parts ou actions 36 500

Naissance : Date

16101981

N° Département 93

Commune Aubervilliers

Pays FRANCE

Adresse :

N° 6

Voie

avenue Sébastopol

Code Postal 94100

Commune

Saint-Maur-Des-Fosses

Pays FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

BION

Prénom(s) William

Nom marital

% de détention 50.00

Nb de parts ou actions 36 500

Naissance : Date

23041976

N° Département 92

Commune Asnières sur Seine

Pays FRANCE

Adresse :

N° 44

Voie

rue Parmentier

Code Postal 94100

Commune

Saint Maur des Fossés

Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

N° SIRET 5 2 4 7 2 4 4 1 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB GROUP HOLDING

ADRESSE (voie) 42 avenue de Verdun

CODE POSTAL 93230 VILLE ROMAINVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 15

Forme juridique SCI Dénomination 130 AVENUE PIERRE KERAUTRET

N° SIREN (si société établie en France) 530526300 % de détention 99.80

Adresse : N° 72 Voie rue Carnot

Code Postal 93230 Commune ROMAINVILLE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination 2 RUE FLOREAL

N° SIREN (si société établie en France) 529485294 % de détention 99.80

Adresse : N° 72 Voie rue Carnot

Code Postal 93230 Commune ROMAINVILLE Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination PARTNER'S REALISATION

N° SIREN (si société établie en France) 493999494 % de détention 89.90

Adresse : N° 128 Voie rue de la Boétie

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination AC PROJETS

N° SIREN (si société établie en France) 792523037 % de détention 16.00

Adresse : N° 72 Voie rue Carnot

Code Postal 93230 Commune ROMAINVILLE Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination SCCV 39 RUE HENRI BARBUSSE

N° SIREN (si société établie en France) 753012152 % de détention 99.80

Adresse : N° 72 Voie rue Carnot

Code Postal 93230 Commune ROMAINVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination JULES SCCV

N° SIREN (si société établie en France) 792615189 % de détention 90.00

Adresse : N° 42 Voie CHEZ AB GROUP HOLDING

Code Postal 93230 Commune ROMAINVILLE Pays FRANCE

Forme juridique SC Dénomination SCCV 12 RUE FREPILLON

N° SIREN (si société établie en France) 750995441 % de détention 99.80

Adresse : N° 72 Voie rue Carnot

Code Postal 93230 Commune ROMAINVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination SCCV OURADOUR

N° SIREN (si société établie en France) 802935866 % de détention 90.00

Adresse : N° 42 Voie rue de Verdun

Code Postal 93230 Commune ROMAINVILLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

N° SIRET 5 2 4 7 2 4 4 1 6 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AB GROUP HOLDING

ADRESSE (voie) 42 avenue de Verdun

CODE POSTAL 93230 VILLE ROMAINVILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 15

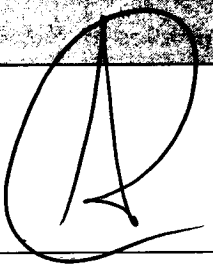
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCCV HENAFF	% de détention	70.00
N° SIREN (si société établie en France)	791397201				
Adresse :	N° 62	Voie	rue Anatole France		
	Code Postal 93700	Commune	DRANCY	Pays	FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	SSDS RENOV	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	513179267				
Adresse :	N° 49-51	Voie	rue de Ponthieu		
	Code Postal 75008	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique	SC	Dénomination	SCCV 88 HUSSON	% de détention	90.00
N° SIREN (si société établie en France)	793097346				
Adresse :	N° 72	Voie	rue Carnot		
	Code Postal 93230	Commune	ROMAINVILLE	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	AB CONSTRUCTING	% de détention	99.80
N° SIREN (si société établie en France)	511781478				
Adresse :	N° 49/51	Voie	rue de Ponthieu		
	Code Postal 75008	Commune	PARIS	Pays	FRANCE
Forme juridique	SC	Dénomination	53 RUE PIERRE CURIE	% de détention	99.80
N° SIREN (si société établie en France)	534531751				
Adresse :	N° 72	Voie	rue Carnot		
	Code Postal 93230	Commune	ROMAINVILLE	Pays	FRANCE
Forme juridique	SC	Dénomination	84 RUE GABRIEL HUSSON	% de détention	99.80
N° SIREN (si société établie en France)	539181727				
Adresse :	N° 72	Voie	rue Carnot		
	Code Postal 93230	Commune	ROMAINVILLE	Pays	FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	SARL 42 VERDUN	% de détention	100.00
N° SIREN (si société établie en France)	789805819				
Adresse :	N° 72	Voie	rue Carnot		
	Code Postal 93230	Commune	ROMAINVILLE	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

"AB GROUP HOLDING"
Société à Responsabilité Limitée au capital de 730.000 Euros
Siège Social : 42 avenue de Verdun
93230 ROMAINVILLE
524 724 416 RCS BOBIGNY
SIRET : 524 724 416 00036

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015

FEUILLE DE PRESENCE

NOM, prénom usuel et domicile DENOMINATION ou RAISON SOCIALE et siège social des ASSOCIES et des MANDATAIRES	NOMBRE DE PARTS	SIGNATURES
Monsieur Christophe AFONSO Demeurant à LA VARENNE-SAINT-HILAIRE 6 avenue Sébastopol M.	31.500	
Monsieur William BION Demeurant à LA VARENNE-SAINT-HILAIRE 44 rue Parmentier M.	31.500	

Le soussigné, Président de l'Assemblée, certifie sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à Soixante Treize Mille (73.000) parts d'associés présents et ne comportant en annexe aucun pouvoir.

LE PRESIDENT
Monsieur Christophe AFONSO



"AB GROUP HOLDING"
Société à Responsabilité Limitée au capital de 730.000 Euros
Siège Social : 42 avenue de Verdun
93230 ROMAINVILLE
524 724 416 RCS BOBIGNY
SIRET : 524 724 416 00036

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015

L'An Deux Mil Quinze,

Le Trente Juin, à Dix Neuf Heures,

Les associés de la société "AB GROUP HOLDING", Société à Responsabilité Limitée au capital de 730.000 Euros divisé en 73.000 parts, dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis) – 42 avenue de Verdun,

Se sont réunis, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte, avec l'accord de Monsieur
William Bion, co-gérant, sous la présidence de Monsieur Christophe
Afonso, gérant associé, qui déclare posséder
personnellement Trente et Un Mille Cinq Cents parts, ci 31.500

Les membres de l'Assemblée ont émargé une feuille de présence
en entrant en séance.

Le Président constate qu'est également présent à la réunion :

- Monsieur William Bion, propriétaire de Trenet et Un Mille Cinq Cents parts, ci.....	31.500

TOTAL DES PARTS PRESENTES	73.000

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à l'unanimité requise des associés.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :



ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 Décembre 2014 ainsi que sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice.

- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice, quitus à la gérance.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la société.
- Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice, et le rapport spécial sur les conventions.
- Les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan, compte de résultat, annexe).
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis, il rappelle que le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice, le rapport spécial, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été communiqués aux associés au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Après différents échanges de vues, il met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2014, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 7.708 Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.



Elle constate enfin l'absence de dépenses et charges dites "sommptuaires", non déductibles du résultat assujetti à l'impôt sur les sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur l'emploi du résultat, décide de l'affecter comme suit :

- Le bénéfice net comptable, soit.....	7.708 €
est intégralement affecté en report à nouveau	
créateur qui se trouve ainsi porté de	290.712 €
à	298.420 €

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, qu'aucune convention nouvelle, visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal par le gérant.

LES ASSOCIES PRESENTS

Christophe AFONSO



William BION



"AB GROUP HOLDING"
Société à Responsabilité Limitée au capital de 730.000 Euros
Siège Social : 42 avenue de Verdun
93230 ROMAINVILLE
524 724 416 RCS BOBIGNY
SIRET : 524 724 416 00036

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 Décembre 2014 ainsi que sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice.

- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice, quitus à la gérance.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.
- Questions diverses.

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2014, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 7.708 Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle constate enfin l'absence de dépenses et charges dites "somptuaires", non déductibles du résultat assujetti à l'impôt sur les sociétés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur l'emploi du résultat, décide de l'affecter comme suit :

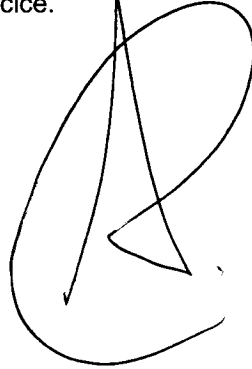
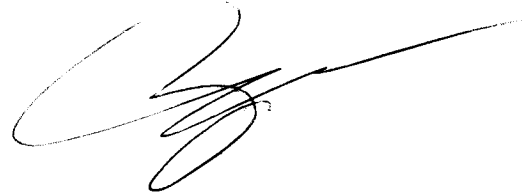
- Le bénéfice net comptable, soit.....	7.708 €
est intégralement affecté en report à nouveau	
créateur qui se trouve ainsi porté de	290.712 €
à	298.420 €



L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, aucun dividende n'a été distribué.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, qu'aucune convention nouvelle, visée à l'article L.223-19 du Code de Commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke.A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal strokes and a long, sweeping line extending to the right.A small, dark, handwritten mark or signature at the bottom right of the page.

"AB GROUP HOLDING"
Société à Responsabilité Limitée au capital de 730.000 Euros
Siège Social : 42 avenue de Verdun
93230 ROMAINVILLE
524 724 416 RCS BOBIGNY
SIRET : 524 724 416 00036

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur l'emploi du résultat, décide de l'affecter comme suit :

- Le bénéfice net comptable, soit.....	7.708 €
est intégralement affecté en report à nouveau	
créateur qui se trouve ainsi porté de	290.712 €
à	298.420 €

L'Assemblée Générale reconnaît, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, aucun dividende n'a été distribué.

=====

Cette résolution a été adoptée, dans son intégralité, par l'Assemblée Générale Ordinaire du
30 Juin 2015.



"AB GROUP HOLDING"
Société à Responsabilité Limitée au capital de 730.000 Euros
Siège Social : 42 avenue de Verdun
93230 ROMAINVILLE
524 724 416 RCS BOBIGNY
SIRET : 524 724 416 00036

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2015

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES

A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aux termes des dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, la gérance doit présenter à l'Assemblée un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et ses gérants ou les associés.

L'Assemblée statue sur ce rapport. Le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Aux termes de l'article R. 223-17 du Code de commerce, ce rapport doit aussi contenir l'importance des fournitures livrées ou des prestations de service fournies ainsi que le montant des sommes versées ou reçues au cours de l'exercice en exécution des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs.

A ce titre, nous vous informons que :

1°) La Société "SARL 42 VERDUN", dont est gérant Monsieur William BION, est redevable à la société de sommes dont le montant s'élevaient, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à VINGT DEUX MILLE CENT SOIXANTE QUATORZE (22.174) Euros.

2°) La Société "SCCV JULES", dont est gérant Monsieur Christophe AFONSO, est redevable à la société de sommes dont le montant s'élevaient, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à TROIS CENT VINGT CINQ MILLE SOIXANTE CINQ (325.065) Euros.

3°) La Société "SCI AB CONSTRUCTING", dont est gérant associé Monsieur William BION, est redevable à la société de sommes dont le montant s'élevaient, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à ONZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE SEPT (11.857) Euros.

4°) La Société "SSDS RENOV", dont est gérant Monsieur William BION, est redevable à la société de sommes dont le montant s'élevaient, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à TROIS CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE CINQ CENT QUINZE (383.515) Euros.



5°) La Société "SCCV ORADOUR", dont la société est gérante, nous est redevable de sommes dont le montant s'élevaient, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à SEPT CENT QUATORZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUINZE (714.275) Euros.

6°) La Société "AC PROJETS", dont Monsieur Christophe AFONSO est gérant, nous est redevable de sommes dont le montant s'élevaient, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à TRENTE QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE (34.440) Euros.

7°) La Société "AOC PATRIMOINE", dont Monsieur Christophe AFONSO est associé gérant, nous est redevable de sommes dont le montant s'élevaient, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à TRENTE MILLE SIX CENTS (30.600) Euros.

8°) Notre société est redevable auprès de la société "PARTNER'S REALISATION", dont Monsieur William BION est gérant, de sommes dont le montant s'élevait, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à DEUX CENT SOIXANTE TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE HUIT (263.468) Euros.

9°) Notre société est redevable auprès de la société "SCCV 12 RUE FREPILLON", dont Monsieur William BION est gérant, de sommes dont le montant s'élevait, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à QUATRE CENT CINQUANTE TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT TROIS (453.783) Euros.

10°) Notre société est redevable auprès de la société "SCCV HENAFF", dont Monsieur Christophe AFONSO est gérant, de sommes dont le montant s'élevait, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à CINQ CENT QUARANTE CINQ MILLE SEPT CENT CINQUANTE NEUF (545.759) Euros.

11°) Notre société est redevable auprès de la société "SCCV 39 RUE HENRI BARBUSSE", dont Monsieur William BION est gérant, associé de sommes dont le montant s'élevait, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à SEPT MILLE DEUX CENT TRENTE DEUX (7.232) Euros.

12°) Notre société est redevable auprès de la société "SCCV 2 RUE FLOREAL", dont Monsieur William BION est gérant, associé de sommes dont le montant s'élevait, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à CENT CINQUANTE CINQ MILLE SEPT CENT DOUZE (155.712) Euros.

13°) Notre société est redevable auprès de la société "SCCV 130 AVENUE PIERRE KERAUTRET", dont Monsieur William BION est gérant, associé de sommes dont le montant s'élevait, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à DEUX CENT SEIZE MILLE NEUF CENT VINGT SEPT (216.927) Euros.

14°) Notre société est redevable auprès de la société "SCCV 53 RUE PIERRE CURIE", dont Monsieur William BION est gérant, associé de sommes dont le montant s'élevait, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à CINQUANTE DEUX MILLE DIX (52.010) Euros.

15°) Notre société est redevable auprès de la société "SCCV 84 RUE GABRIEL HUSSON", dont Monsieur William BION est gérant, associé de sommes dont le montant s'élevait, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à QUARANTE CINQ MILLE CINQUANTE HUIT (45.058) Euros.



16°) Notre société est redevable auprès de la société "SCCV 88 RUE GABRIEL HUSSON", dont Monsieur William BION est gérant, associé de sommes dont le montant s'élevait, à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, à VINGT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT SIX (20.386) Euros.

17°) Monsieur Christophe AFONSO a laissé des sommes à la disposition de la société en compte courant d'associé au cours de l'exercice 2014.

A la clôture, le solde s'élevait à TROIS CENT TRENTE SEPT MILLE CENT VINGT HUIT (337.128) Euros. Aucun intérêt n'a été versé auxdites sommes.

18°) Monsieur William BION a laissé des sommes à la disposition de la société en compte courant d'associé au cours de l'exercice 2014.

A la clôture, le solde s'élevait à MILLE DEUX CENT VINGT QUATRE (1.224) Euros. Aucun intérêt n'a été versé auxdites sommes.

19°) La société prend en charge les cotisations sociales personnelles obligatoires et facultatives de Monsieur William BION, liées à son activité au sein de la société.

Au titre de l'exercice, elles se sont élevées à VINGT ET UN MILLE ET QUATRE (21.004) Euros.

19°) La société prend en charge les cotisations sociales personnelles obligatoires et facultatives de Monsieur Christophe AFONSO, co-gérant associé, liées à son activité au sein de la société.

Au titre de l'exercice, elles se sont élevées globalement à VINGT QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE DEUX (24.352) Euros.

20°) La société a conclu avec la société AB INVEST, Société Civile Immobilière de 1.000 Euros, dont le siège est situé à Paris (8^{ème}) - 128 rue de la Boétie, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 520 435 447 RCS Paris, dont Messieurs Christophe Afonso et William Bion sont associés, un bail commercial.

Au titre de l'exercice, les loyers se sont élevés globalement à DIX NEUF MILLE SIX CENTS (19.600) Euros.

Nous vous demandons de bien approuver les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice, et prendre acte des modalités des conventions antérieurement conclues dont l'exécution s'est poursuivie.

LA GERANCE

Christophe AFONSO



William BION



"AB GROUP HOLDING"
Société à Responsabilité Limitée au capital de 730.000 Euros
Siège Social : 42 avenue de Verdun
93230 ROMAINVILLE
524 724 416 RCS BOBIGNY
SIRET : 524 724 416 00036

RAPPORT DE LA GERANCE

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Nous nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et à nos statuts, à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Les convocations ont été faites dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment quant au droit de communication des associés.

Notre société n'établit pas de comptes consolidés. Elle ne fait partie d'aucun périmètre d'intégration fiscale.

Au cours de l'exercice, notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 979.096 Euros contre 781.614 Euros l'exercice précédent, et le résultat fait apparaître un bénéfice net comptable de 7.708 Euros, après :

- Dotation aux amortissements des immobilisations pour	14.374 €
et - Constitution d'une provision pour impôt sur les sociétés de	15.927 €

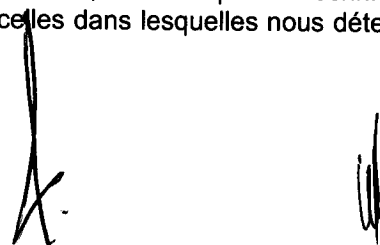
Notre chiffre d'affaires connaît donc une progression de 25,27%.

Notre marge brute globale s'améliore tant en valeur absolue qu'en valeur relative. Par ailleurs, nous avons moins recouru à la sous-traitance au cours de l'exercice.

Notre activité est double.

Elle consiste en premier lieu en la détention et la gestion de titres du capital de sociétés.

Elle consiste également en la réalisation de prestations d'assistance de direction, administratives, comptables, de gestion, financières, commerciales, informatiques et techniques pour le compte de toutes sociétés, et tout particulièrement pour celles dans lesquelles nous détenons une participation, en vertu de conventions d'assistance.



Notre chiffre d'affaires a consisté principalement en la réalisation de prestations d'assistance pour ces différentes sociétés dans laquelle nous avons investis.

L'évolution des principales de nos charges d'exploitation, hors achats de marchandises corrigés de la variation des stocks, et hors sous-traitance, peut être traduite dans le tableau suivant :

	2013	2014	%
Salaires	280.031	354.170	+ 26,48
Charges sociales	186.987	119.537	- 36,07
Honoraires	56.485	71.596	+ 26,75
Locations immobilières et charges locatives	8.424	54.332	N.S.
Publicité	23.159	36.995	+ 59,74
Assurance	31.721	24.608	- 22,42
Locations mobilières	-	31.730	-

Avec un effectif moyen de 7 personnes, les frais de personnel ont été légèrement supérieurs mais leur poids dans la marge a été moindre.

Les charges externes ont été relativement bien maîtrisées puisqu'elles sont en hausse de 6,8%, soit une hausse bien inférieure par rapport à celle du chiffre d'affaires. Elles s'élèvent à 309,2K€ contre 289,6K€ au 31 Décembre 2013.

L'évolution de la dotation d'amortissements s'explique par les investissements réalisés au cours des exercices précédents.

Aucun autre poste de charge n'appelle de commentaire particulier de notre part.

Grâce au gain d'activité et à la maîtrise de nos frais généraux, le résultat d'exploitation s'est amélioré et ressort bénéficiaire de 174.836 Euros contre 8.221 Euros au 31 Décembre précédent.

Les produits financiers obtenus sont très importants. Ils proviennent principalement des produits comptabilisés au titre de nos participations au capital de sociétés de construction vente. Le montant global ressort à 1.060.922 Euros contre 404.315 Euros en 2013.

Compte tenu de notre activité, nous avons supporté, dans le même temps, les charges financières afférentes aux programmes immobiliers réalisés par ces sociétés de construction vente ces. Le montant global des charges s'élève à 1.224.683 Euros. Il l'était de 254.062 Euros l'exercice précédent.




Le résultat financier s'est ainsi dégradé. Il est négatif de 163.761 Euros alors qu'il était positif de 150.253 Euros l'exercice précédent.

Notre situation financière est à consolider. Elle présente une trésorerie positive de 524.766 Euros au 31 Décembre dernier pour un endettement de 2.227.781 Euros. Ceci reste relativement satisfaisant au regard du volume et de la complexité des affaires au sens de l'article L 225-100 alinéa 3 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L 223-26 alinéa 6 du même code.

Nous ne voyons aucune indication particulière à vous fournir sur l'utilisation des instruments financiers par notre société qui serait pertinente pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits.

Nous n'avons aucun objectif particulier ni ne développons de politique spécifique en matière de gestion des risques financiers. Notre société n'est pas particulièrement exposée aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie.

Le résultat courant avant impôts se trouve en définitif ramené de 158.475 Euros au 31 Décembre 2013 à 11.075 Euros cet exercice.

Comme l'exercice précédent, le compte de résultat a enregistré des éléments exceptionnels importants, qui nous sont cette année favorables. Leur solde ressort positif de 12.559 Euros au 31 Décembre 2014. Il était négatif de 3.738 Euros en 2013.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ressortent globalement à 1.457 Euros uniquement en matériel de bureau et mobilier informatique.

Compte tenu de l'objet de notre société, aucune activité particulière en matière de recherche et de développement n'a été entreprise.

Nous n'avons par ailleurs aucune information particulière à vous fournir relativement aux questions d'environnement.

Depuis la clôture de l'exercice dont les comptes sont soumis à votre approbation, aucun fait significatif n'est intervenu sur le plan de l'activité, et aucun investissement notable n'a été effectué.

Notre société détenant plus de la moitié du capital des sociétés "PARTNER'S REALISATION", "SSDS RENOV", "SARL 42 VERDUN", "SCI 130 AVENUE PIERRE KERAUTRET", "SCI 2 RUE FLOREAL", "SCCV 39 RUE HENRI BARBUSSE", "SCCV JULES", "SCCV 12 RUE FREPILLON", "SCCV ORADOUR", "SCCV HENAFF", "SCCV 88 HUSSON", "SCI AB CONSTRUCTING", "SCI 53 RUE PIERRE CURIE" et "SCI 84 RUE GABRIEL HUSSON", nous devons vous rendre compte, en application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, de l'activité et des résultats de ces sociétés au cours de l'exercice 2014.

La société "PARTNER'S REALISATION", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 493 999 494 et dont le siège est à Paris (8^{ème}), 128 rue de la Boétie, a réalisé un chiffre d'affaires de 273.000 Euros et dégagé un résultat net comptable déficitaire de 14.159 Euros.




La société "SSDS RENOV", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 513 179 267 et dont le siège est à Paris (8^{ème}), 49-51 rue de Ponthieu, n'a pas réalisé à la date des présentes, compte tenu de l'inertie de l'expert-comptable de cette dernière, les comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

La société "SARL 42 VERDUN", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 789 805 819 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 72 rue Carnot, a réalisé un chiffre d'affaires de 1.693.007 Euros et dégagé un résultat net comptable déficitaire de 30.282 Euros.

La société "SCCV 130 AVENUE PIERRE KERAUTRET", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 530 526 300 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 72 rue Carnot, a réalisé un chiffre d'affaires de 207.696 Euros et dégagé un résultat net comptable bénéficiaire de 170.803 Euros.

La société "SCI 2 RUE FLOREAL", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 529 485 294 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 72 rue Carnot, a réalisé 74.865 Euros de produits d'exploitation et dégagé un résultat net comptable bénéficiaire de 23.472 Euros.

La société "SCCV 39 RUE HENRI BARBUSSE", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 753 012 152 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 72 rue Carnot, a réalisé un chiffre d'affaires de 11.254 Euros et dégagé un résultat net comptable bénéficiaire de 8.559 Euros.

La société "SCCS JULES", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 792 615 189 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 42 avenue de Verdun, a réalisé des produits d'exploitation de 2.951.430 Euros et dégagé un résultat net comptable bénéficiaire de 516.159 Euros.

La société "SCCV 12 RUE FREPILLON", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 750 995 441 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 72 rue Carnot, a réalisé un chiffre d'affaires de 2.139.310 Euros et dégagé un résultat net comptable déficitaire de 1.136.637 Euros.

La société "SCCV ORADOUR", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 802 935 866 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 72 rue Carnot, a réalisé des produits d'exploitation de 2.10.290 Euros et dégagé un résultat net comptable bénéficiaire de 233.898 Euros.

La société "SCCV HENAFF", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 791 397 201 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 72 rue Carnot, a réalisé un chiffre d'affaires de 2.664.461 Euros et dégagé un résultat net comptable déficitaire de 82.289 Euros.

La société "SCCV 88 HUSSON", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 793 097 346 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 72 rue Carnot, a réalisé un chiffre d'affaires de 2.443.422 Euros et dégagé un résultat net comptable déficitaire de 22.736 Euros.

Handwritten signature and initials at the bottom of the page.

La société "SCI AB CONSTRUCTING", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 511 781 478 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 72 rue Carnot, a réalisé un chiffre d'affaires de 6.684 Euros et dégagé un résultat net comptable déficitaire de 5.581 Euros.

La société "SCI 53 RUE PIERRE CURIE", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 534 531 751 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 72 rue Carnot, a réalisé 144.592 Euros de produits d'exploitation et dégagé un résultat net comptable bénéficiaire de 116.615 Euros.

La société "SCI 84 RUE GABRIEL HUSSON" matriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 539 181 727 et dont le siège est à Romainville (Seine-Saint-Denis), 72 rue Carnot, a réalisé un chiffre d'affaires de 11.296 Euros et dégagé un résultat net comptable bénéficiaire de 67.192 Euros.

En application de l'article L. 233-15 du Code de Commerce, et pour des informations complémentaires, nous vous invitons à vous reporter aux tableaux des filiales et participations ci-annexés faisant apparaître la situation de ces filiales.

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

- Le bénéfice net comptable, soit.....	7.708 €
pourrait être intégralement affecté en report à nouveau	
créateur qui se trouverait ainsi porté de	290.712 €
à	298.420 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Nous vous demandons en outre de bien vouloir constater qu'aucune convention nouvelle, visée à l'article L 223-19 du Code de Commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice. Votre gérant vous présente dans son rapport spécial les modalités des conventions conclues antérieurement qui se sont poursuivies.

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité, ni aucune modification de même nature apportée au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies l'exercice dernier ne mérite d'être signalée.

Aucune société n'est filiale de la nôtre et nous n'en contrôlons aucune.

Nous n'avons pris ou atteint au cours de l'exercice aucune participation de plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote dans une société ayant son siège sur le territoire de la République française, ni pris le contrôle d'une telle société.

Nous n'avons pas eu d'actions à vendre, à l'effet de régulariser une quelconque participation croisée.



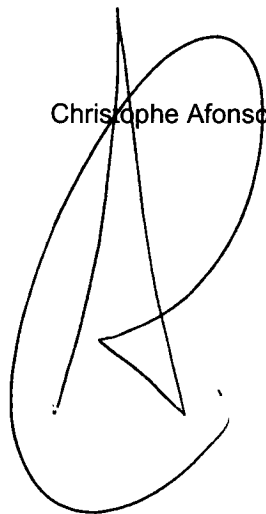

Les divers points évoqués ci-dessus vont être approfondis par l'étude détaillée des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 Décembre 2014.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles.

Nous vous invitons à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées.

LA GERANCE

Christophe Afonso

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a more complex, angular structure on the right.

William Bion

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, open loop on the left followed by a series of connected, somewhat horizontal strokes extending to the right.